

Le Petit Bavard

Le site de la commune : saintsulpicedepommeray.fr

Facebook : Commune Saint-Sulpice.

Conseil Municipal : mercredi 4 mars 2026 à 20h15 en mairie.



Carnaval

ASPADES -

Service Enfance Jeunesse

« La mer et ses merveilles »

Samedi 7 mars 2026

Rendez-vous à 15h00 devant la mairie

Défilé, vente de crêpes et de barbe à papa

Les sirènes, les pirates, les créatures imaginaires du monde marin sont attendus pour plonger dans un océan de couleurs et en faire ressortir les paillettes.



Elections municipales et communautaires 15 et 22 mars 2026

Les conseillers municipaux et communautaires sont **élus pour 6 ans** par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales en France.

Depuis la loi du 21 mai 2025, toutes les communes ont le même mode de scrutin, à savoir, un scrutin de liste paritaire proportionnel. Les listes doivent être paritaires avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.

Vous élirez en même temps les conseillers communautaires. Ils sont présentés sur une liste différente de celle des candidats aux fonctions de conseiller municipal mais figurent sur le même bulletin de vote.

Edition des cartes électorales : seuls les électeurs nouvellement inscrits recevront une carte électorale.

Vous devez obligatoirement présenter un titre d'identité pour pouvoir voter : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo, etc... en cours de validité.

Le passage par l'**isoloir est obligatoire** afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

Comment faire une procuration de vote : cf Petit Bavard de Février 2026.

En cas de demande tardive, compte tenu des délais d'acheminement et de prise en compte par la mairie de votre procuration, il est possible que votre mandataire ne puisse pas voter à votre place. Une procuration reçue trop tardivement pour le premier tour pourra néanmoins, en fonction de la date de validité choisie, être utilisée pour l'éventuel second tour.



Village propre

Jeudi 12 mars à 8h45 à la mairie



Zone 20 Rue des Tilleuls

Priorité aux piétons et cyclistes

La rue des Tilleuls a été aménagée avec une chaussée à voie centrale banalisée (chaussidou - chaussée à circulation douce). Un chaussidou permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, sur des routes trop étroites pour accueillir des aménagements cyclables classiques.

Elle partage la chaussée en 3 voies :

- **une voie centrale** pour la circulation à double sens des véhicules motorisés : voitures, camions ou motos.
- **deux bandes cyclables** latérales pour la circulation des vélos.

Comment circuler ?

1. la voie est dégagée, je circule au centre de la chaussée.
2. Un véhicule en face ? Je me rabats sur la droite en vérifiant qu'il n'y a personne sur la bande cyclable, auquel cas je me place derrière le vélo en attendant de pouvoir le dépasser



Bibliothèque municipale

Lecture pour les enfants

par Nathalie KINIECIK

Mercredi 4 mars 2026

12 rue des Tilleuls à 17h30

Dans le cadre de « Graine de Lecteur »

Avec la participation de la CAF.



Réservation conseillée au 02 54 52 58 15

aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou st.sulpice.bibliotheque@wanadoo.fr

Commémoration

du 19 mars 1962

Jeudi 19 mars

à 10h00

devant
le monument
aux morts.



Passage

de la balayeuse

les 18 et 19 mars
prochains



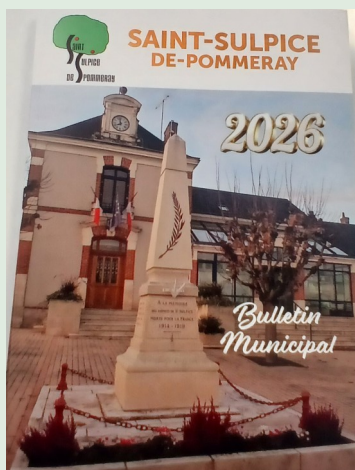


Rentrée 2026

Enfants nés en 2023

Si vous n'avez pas reçu le courrier d'inscription merci de contacter la mairie au 02 54 52 58 00.

Bulletin communal



Vous êtes nombreux à vous être inquiété de la parution du Bulletin Communal 2026.

Il est arrivé !

Vous pouvez en retirer un exemplaire directement à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Coutelier affûteur

Grégory BOURREAU, coutelier affûteur, sera présent

devant le bar rue des Tilleuls chaque dernier samedi du mois à partir du samedi 28 février 2026.



Vivre et Sortir

Repas avec animation

Jeudi 9 avril 2026 - **Rendez-vous à 12h30**
Salle polyvalente



Apéritif et ses canapés et verrines
Pintade aux morilles et à l'armagnac
accompagnée de gratin de pommes de terre aux girolles
Plateau de fromages
Royal tout chocolat
Café

Repas animé par le groupe AJOUBA TRIO
40 € par personne.

Inscription avant le 31 mars 2026 auprès de :

- Mme METREAU au 02 54 43 04 54
- Mme GUILLOT au 02 54 43 18 55
- Mme RONCE au 02 54 43 27 36
- M. VAN DER MAELEN au 06 33 24 00 24
- Mme GAVEAU au 02 54 43 25 15.



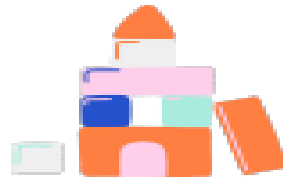


Tennis Club de la Cisse

VENTE PUERICULTURE DIMANCHE 29 MARS 2026 SALLE DES FÊTES DE SAINT-BOHAIRE

9H - 17H

ARTICLES
PUERICULTURE

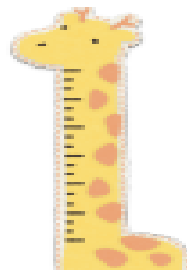
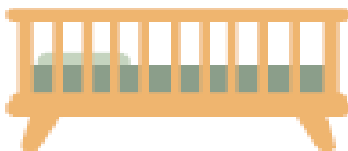


JOUETS

LIVRES



MEUBLES



DÉCORATION

VETEMENTS
ENFANTS



RESTAURATION
SUR PLACE

EMPLACEMENT LIBRE IM : 4 €

TABLE 1,20M X 0,80M : 5€

TABLE 1,80 M X 0,80 M : 6€

RESERVEZ VOTRE EMPLACEMENT AVANT LE 19 MARS 2026

Contact : Corinne Saint Ouen 06-72-49-22-16

L'ASSOCIATION SE RESERVE LA POSSIBILITE D'ANNULER L'EVENEMENT



ENEDIS - Démarches frauduleuses

Des individus mal intentionnés se présentent comme « Enedis » ou « partenaires d'Enedis » pour obtenir des informations personnelles ou proposer des services payants. Les prétextes de ces démarcheurs peuvent varier : contrôle du compteur, installation de panneaux solaires, changement de disjoncteur, diagnostic énergétique (en vous demandant votre facture d'énergie) ou encore problème d'élagage...

- Enedis ne pratique aucun démarchage commercial et ne propose aucun produit ou service à la vente.
- Nous ne vous sollicitons jamais par téléphone ou par e-mail pour vous demander des informations bancaires.

VICTIME OU TEOIN D'UN DÉMARCHAGE FRAUDULEUX, QUE FAIRE ?

- Informer Enedis en appelant notre service client au 09 70 83 19 70 (choix 3)
- Inscrire votre numéro sur la liste d'opposition téléphonique Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>
- Signaler les démarchages abusifs au 33 700, la plateforme gratuite de lutte contre les SMS et appels indésirables
- Signaler la démarche frauduleuse auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) par courrier ou téléphone, via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSPP>